

VIVRE

A

Entrée du futur (?) Foyer-Résidence

MOUTHIERS-SUR-BOEME

LE MOT DU MAIRE

Il est des moments, dans la vie d'une commune, comme dans la vie d'un homme, ou tout peut basculer.

Il devient alors nécessaire de rassembler ses forces et de tendre sa volonté vers le but choisi.

C'est ce qui s'est passé. Nous avons vécu et nous vivons encore des heures difficiles. Votre réaction a été rapide, massive et forte, et grâce à elle nous nous sentons confortés dans notre travail. Nous avons vu juste, le Foyer-Résidence et les Logements Locatifs attenants, correspondent bien à une nécessité, à la fois pour l'accueil des jeunes couples et des personnes âgées, mais également pour la vie et l'équilibre de notre commune. Vous avez été près de 800 à nous le faire savoir, en huit jours, par des signatures. C'est une performance que nous ne sommes pas prêts d'oublier. Vous avez été près de 300 à nous apporter un

vibrant soutien le samedi 1er février, à la salle polyvalente. C'est cela une commune.

Où en sommes-nous ?

Bien que nous n'ayons, aucun engagement écrit, les contacts téléphoniques nous permettent de penser que notre dossier suit un cours administratif normal. Des crédits ont été demandés par la préfecture. Pourrons-nous les obtenir ? A l'heure actuelle personne ne peut vous l'affirmer.

Notre dossier est dans les mains du Préfet. Nous avons choisi de lui faire confiance, puisque ce projet est en quelque sorte le sien : c'est un arrêté préfectoral du 17 janvier 1985 qui a autorisé sa création après avis très favorable des services instructeurs.

Cependant, au cas où, pour des raisons indépendantes de notre volonté, notre projet ne pourrait se réaliser,

c'est tout un plan de développement de notre commune qui se trouverait compromis. Nous ne saurions sans vous demander votre avis, assumer cet échec. Comment mieux que dans de nouvelles élections pourriez-vous l'exprimer ? C'est le sens que prendrait notre démission si nous y étions contraints.

Ce qui est certain, c'est que nous avons montré qu'en dehors du débat d'opinions les hommes et les femmes d'une même cité peuvent se rassembler autour d'un objectif commun, lorsque celui-ci est porteur d'espoir et de progrès.

Ce n'est sans doute pas le moindre résultat.

LETTRE DE SOUTIEN

Ma grand-mère étant au Foyer de BARBEZIEUX en ce moment, Mes cousins et cousines, mon frère Pierrick et moi, aimerions l'avoir auprès de chez nous.

Christelle LABARDE.

14 ans.

REUNION EXTRA-ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 JANVIER 1986

Après avoir décidé l'acquisition d'une bande de terrain aux "Morinauds" (pour pouvoir remettre en état le chemin), et d'un tracteur RENAULT (147 000 F.) pour suppléer l'engin actuel (insuffisant pour certain travaux et proche de sa fin), le Conseil Municipal a écouté le point fait par le Maire sur le Foyer-Résidence pour personnes âgées, problème ayant motivé cette réunion extra-ordinaire.

Depuis quelque temps, il était impossible de joindre des personnes responsables susceptibles de donner des renseignements sur l'état d'avancement du dossier confié à l'Office Départemental des H.L.M. C'est presque incidemment que Monsieur GERMON a appris que le dossier était, avec celui de BLANZAC, entre les mains du Préfet, mais qu'il avait très peu de chances d'obtenir le financement nécessaire.

Rendez-vous a été pris par Monsieur Le Maire avec le Secrétaire Général de la Préfecture. Trois choses sont apparues :

- dans le dossier de MOUTHIERS des renseignements ou des précisions importants ne figuraient pas (arrêté de création du Préfet par exemple).

- aucune demande de financement sur crédits d'état (catégorie I), ou de la région (catégorie II), n'a été formulée par l'Office des H.L.M.,

malgré les techniques envisagées de l'ossature bois et du chauffage par plaquettes de bois.

- quasi impossibilité

d'implanter deux Foyers-Résidence dans un même canton, alors que notre projet remonte à 1982, a reçu tous les avis favorables nécessaires, et a été créé par arrêté du Préfet.

Le dossier en l'état ne permettait pas au Préfet de le retenir pour être financé. C'est cette situation qui a conduit le Conseil Municipal à décider de démissionner (si aucune assurance n'était donnée au plus tard le 6 février), à adresser une lettre au Préfet avec un exemplaire du numéro spécial du Bulletin Municipal, à lancer une pétition et à organiser la réunion publique du samedi 1er février.

J.L.

REUNION PUBLIQUE LE SAMEDI 1er FEVRIER

Ce sont près de 300 personnes qui se trouvaient dans la salle polyvalente, après avoir répondu à l'appel du Maire et du Conseil Municipal. Monsieur ARNAUD, Conseiller Général, étant présent, a été invité à monter à la tribune pour pouvoir répondre aux questions éventuelles.

Après exposé de la situation par Monsieur Le Maire, Monsieur ARNAUD a répondu que le financement avait bien été demandé pour MOUTHIERS. Après discussion il est apparu que la demande concernait le financement départemental, mais qu'effectivement aucune demande n'avait été formulée pour obtenir des crédits de l'état ou de la région. Ce n'est que le lendemain de la visite du Maire à la Préfecture, semble-t-il, à l'initiative du Préfet que la constitution de ces dossiers financements a débuté.

Les interventions très applaudies de quelques personnes ont montré combien l'assemblée soutenait le Maire et le Conseil Municipal. Il a cependant fallu que Monsieur GERMON demande à tous de rester courtois envers notre hôte, le Conseiller Général.

Celui-ci a précisé que le projet de BLANZAC était aussi peu sûr que celui de MOUTHIERS d'être financé et qu'il craignait que pour éviter de créer un conflit, le Préfet décide de ne financer aucun des deux projets.

En conclusion, l'intérêt des deux communes serait d'éviter de faire trop de "vagues".

Monsieur GERMON a répondu qu'il avait toujours été d'accord pour coopérer, d'autant plus que les deux projets ne sont pas en concurrence quant à leur recrutement. L'un étant destiné à la population du sud du canton, l'autre à celles des communes de la périphérie sud d'ANGOULEME. Cependant il n'était pas possible d'admettre les anomalies constatées concernant le dossier et, fort de l'appui de la population, le Conseil Municipal ne pouvait que maintenir une attitude ferme.

Rendez-vous était pris pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, le vendredi 7 février, au lendemain de l'échéance fixée au Préfet pour obtenir des garanties concernant l'avenir de notre projet de Foyer-Résidence.

J.L.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER

Au sujet du Foyer-Résidence, Monsieur GERMON a fait part de l'envoi, le 4 février, d'une lettre à Monsieur ARNAUD Conseiller Général, à Monsieur BOUCHERON Député et au Président du Conseil Général. Il a ensuite fait savoir que la veille, soit le jeudi 6 février, à 16 h 30, le Secrétaire Général de la Préfecture lui avait téléphoné pour lui apporter les éléments suivants :

- des demandes de financement de catégorie I (crédits d'Etat), catégorie II (crédits de la Région), et catégorie III (crédits du Département) ont été déposées.

- Il est admis qu'il puisse y avoir 2 Foyers-Résidence dans le canton de BLANZAC.

Par contre on ne sait, bien sûr, quelle suite sera donnée aux demandes de financement, donc si les 2 projets du canton ou un seul et lequel, verra le jour : et aucune échéance n'a été fixée.

Trois solutions s'offraient au Conseil :

- accepter la situation présente et renoncer à démissionner.

- surseoir à la démission en raison des éléments favorables et de la constitution rapide des dossiers de financement, mais en se réservant la possibilité de démissionner à tout moment en fonction de l'évolution (ou de la

non-évolution) de la situation.

- démissionner complètement du fait qu'aucune certitude n'a été donnée.

Après discussion le vote du Conseil Municipal a été le suivant :

- démissionner dès à présent : 0 voix sur 18

- sursis avec possibilité de démissionner à tout moment : 17 voix sur 18

- abstention : 1 voix.

Une lettre sera adressée au Préfet pour qu'une délégation du Conseil obtienne, au cours d'une réunion technique prévue le 18 février, toutes précisions sur l'aspect financier du problème.

Quelques autres questions à l'ordre du jour de cette réunion ont ensuite été examinées :

* accord par 16 voix pour et 2 abstentions pour l'acquisition à 5 francs le m² d'une bande de terrain en vue d'établir une route entre le cimetière et la station de pompage le long du terrain du Foyer-Résidence.

* prolongation de 3 mois de la convention des 2 jeunes embauchés par la commune dans le cadre des T.U.C.

* La commune se joint à VOEVIL pour demander à la Direction Départementale de l'Équipement une étude sur le transport à la demande.

J.L.

Le bulletin est illustré par différentes vues du projet de Foyer-Résidence.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 1986

* Avant l'importance des produits d'entretien utilisés au groupe scolaire et par conséquent la dépense excessive entraînée, le Conseil Municipal décide d'étudier en commission spéciale les besoins réels, et de confier à une maison spécialisée les approvisionnements après élaboration d'un contrat annuel.

* Les problèmes de transport en commun devenant de plus en plus épineux pour certains (personnes âgées...), la commune de VOEUIL ET GIGET nous demande de bien vouloir s'associer avec elle afin d'évaluer le besoin précis des 2 communes. Une commission intercommunale (délégués : M. MARIOTTE et DEGORCE) est créée à cet effet. Une enquête plus approfondie doit avoir lieu sur la commune de MOUTHIER-SUR-BOËME dans les prochains jours.

* Le syndicat d'électrification de BLANZAC nous informe qu'un renforcement de ligne est prévu à "Gersac".

* La zone d'emploi se voit agrandie de 800 m² environ, afin de tomber en accord avec les plans.

* Une délibération de principe est votée par le Conseil Municipal, afin que les démarches administratives soient entreprises pour effectuer quelques modifications au P.L.U.

* La municipalité sollicite une avance de 15 000 F de la M.J.C. afin que celle-ci puisse faire face au fonctionnement du stage d'insertion en attendant la subvention qui lui est accordée.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA M.J.C.

La réunion de l'Assemblée Générale de la M.J.C. de MOUTHIER-SUR-BOËME, aura lieu le 6 mars 1986 à 20 h 30, à la "MAISON POUR TOUS". Le présent avis tient lieu de convocation.

CREATION D'ACTIVITES A LA M.J.C.

La M.J.C. a l'intention de créer très prochainement une section cyclo-tourisme et de mettre en service un labo-photo.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces activités, vous êtes priés de bien vouloir vous faire connaître à la mairie ou à l'un des responsables de la M.J.C. le plus rapidement possible.

Une réunion pour la création de ces activités est prévue de façon à démarrer au printemps.

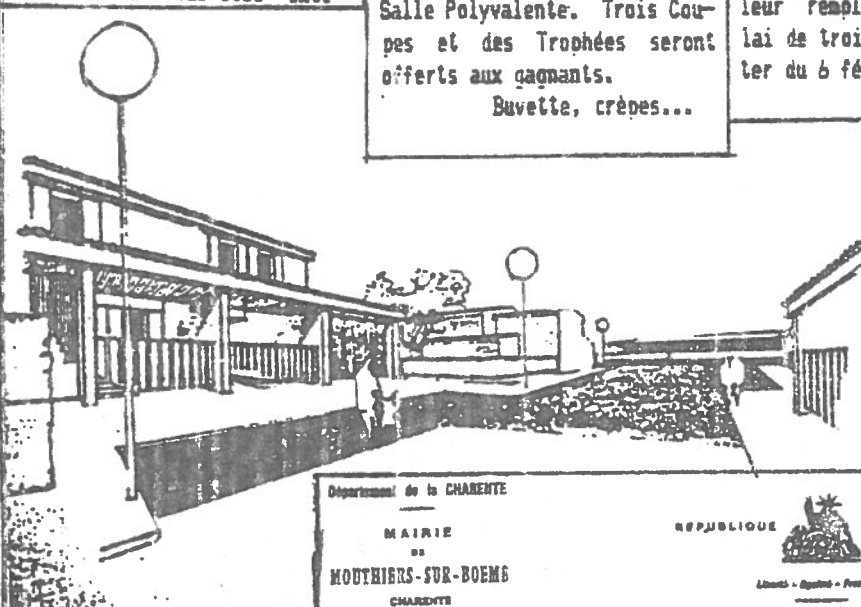
SOIREE PING-PONG

Vous êtes invités à participer à la traditionnelle COUPE POPULAIRE DE PING-PONG qui aura lieu le samedi 15 février 1986 à 20 H 30, à la Salle Polyvalente. Trois Coupes et des Trophées seront offerts aux gagnants.

Buvette, crêpes...

A V I S

La population est informée que l'Équipement va effectuer, dans les prochains jours, le curage des fossés sur les chemins départementaux N° 674, 42 et 427, dans la partie comprise entre les limites de FOUQUEBRUNE et MOUTHIER-SUR-BOËME. Les entrées privées ne doivent en aucun cas empêcher l'écoulement des eaux de ruissellement dans les fossés et, au cas où les ouvrages (ponceaux en pierres ou buses) seraient obstrués et non réparables, les propriétaires concernés devraient pourvoir à leur remplacement dans un délai de trois semaines à compter du 6 février.



SOLIDARITE

Le Club du 3ème âge a fait don de 300 F à la M.J.C. et de 250 F à DANSE sur BOËME, suite au vol qu'elle a subi. Ce dernier club a aussi reçu 150 F du YOGA.

La M.J.C. remercie le Club du 3ème Age pour le don de 300 qu'il en a reçu.

Département de la CHARENTE

MAIRIE DE MOUTHIER-SUR-BOËME CHARENTE
10000 Boulevard de République
Téléphone (46) 87.23.30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Le 4 Février 1986

Le Maire de MOUTHIER-SUR-BOËME
Monsieur le Député-Maire d'ANGOULEME

Monsieur le Député,

Vous avez certainement eu à connaître de l'inquiétude de la population de MOUTHIER-SUR-BOËME en ce qui concerne le financement du foyer résidence pour personnes âgées. Une pétition lancée il y a cinq jours a apporté plus de 700 signatures. Une réunion publique en présence de Monsieur ARNAUD, conseiller général de BLANZAC a rassemblé plus de 300 personnes très motivées par ce projet.

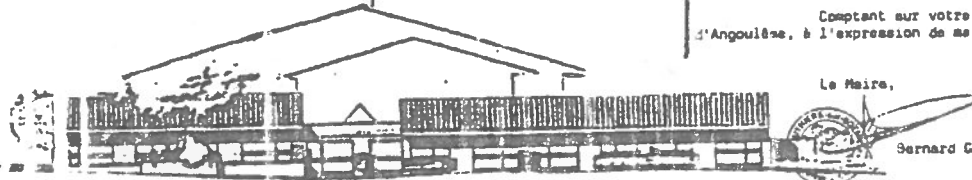
Jamais le Conseil Municipal ne s'est senti aussi soutenu par ses électeurs. Une lettre dont copie est jointe a été envoyée à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République. Aucune réponse à ce jour. Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir intervenir afin qu'assurances nous soit donnée que tout est mis en oeuvre pour que les crédits de catégorie 1 ou 2 soient affectés à notre projet afin que nous puissions voir le début de réalisation dès cette année.

Je tiens à insister sur le fait que notre projet dépasse de loin le seul foyer résidence, puisque nous souhaitons l'intégrer dans une véritable opération d'urbanisme au milieu de logements sociaux locatifs. Les équipements collectifs du foyer Résidence étant intégrés aux équipements communs (la préparation des repas est centralisée au restaurant scolaire, un centre médico-social est inclus dans le projet) toute possibilité d'adaptation est laissée pour satisfaire à l'évolution des besoins, soit en affectant des logements sociaux à des personnes âgées si la demande augmente de ce côté là, soit en affectant à de jeunes couples des logements types T2 du foyer résidence.

Comptant sur votre diligence, veuillez agréer Monsieur le Député-Maire d'Angoulême, à l'expression de ma considération très distinguée.

Le Maire,

Bernard GERMON.



CALENDRIER DES FETES POUR 1986

JANVIER

Dimanche 12 : Loto des Parents d'élèves
Vendredi 17 : Soirée Débat Parents d'élèves

Dimanche 19 : Repas des Anciens

FEBVRIER

Samedi 1er : Repas des Chasseurs
Samedi 15 : Soirée Ping-Pong

MARS

Samedi 1er : Don du Sang
Dimanche 9 : Galette des Rois des Donneurs
de sang
Samedi 15 : Soirée Carnaval
Samedi 22 : Soirée Variétés A.D.M.R.

AVRIL

Samedi 19 : Dîner Dansant Comité des Fêtes
et Parents d'élèves

MAI

Dimanche 4 : Journée Portes-ouvertes 3ème Age
Samedi 17
Dimanche 18 : Frairie de la Pentecôte
Lundi 19

JUIN

Dimanche 1er : 1ère Communion
Dimanche 8 : Communion Solennelle
Samedi 14 : Fête des Ecoles et de la Danse
Samedi 21 : Feu de la St Jean
Dimanche 22 : Randonnée Pédestre Gymnastique
volontaire
Dimanche 29 : Fête de l'A.D.M.R. à VOULGEZAC
Journée du Sang à BLANZAC

JUILLET

Lundi 14 : Méchoui du Foot-Ball et
Concours de boules

SEPTEMBRE

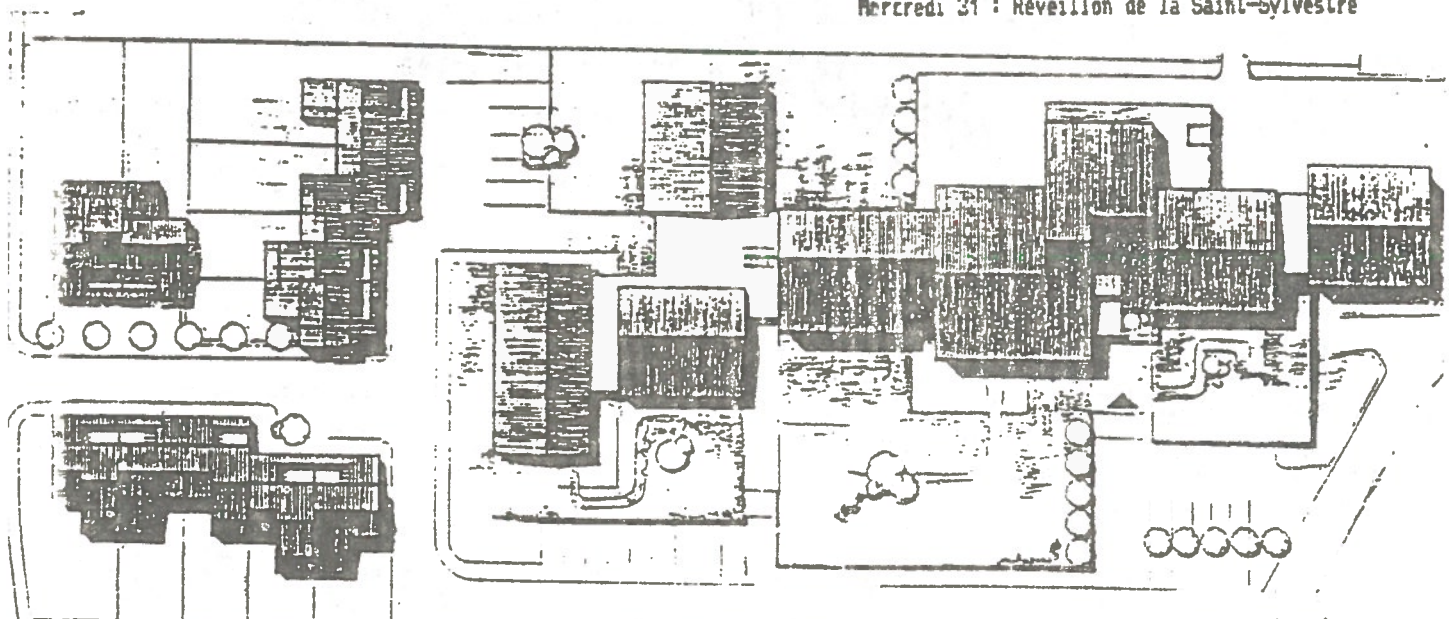
Samedi 6 : Journée du Sang
Dimanche 14 : Course de Lévrier et
démonstration de Chiens
Samedi 27 : Soirée Paëlla Parents d'élèves

OCTOBRE

Dimanche 5 : Exposition d'Oiseaux
Samedi 11
et Dimanche 12 : Frairie des Vendanges
Lundi 10 : Dîner-Dansant du Foot-Ball
Samedi 22 : Dîner-Dansant A.D.M.R.

DECEMBRE

Samedi 6 : Concours de Belote Parents d'Elèves
Samedi 27 : Journée du Sang à BLANZAC
Mercredi 31 : Réveillon de la Saint-Sylvestre



Vue d'avion

Dépôt légal premier trimestre 1986

